

Heures d'ouverture du bureau municipal  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Courriel : [admin@notredamedesneiges.qc.ca](mailto:admin@notredamedesneiges.qc.ca)  
Site WEB : [www.notredamedesneiges.qc.ca](http://www.notredamedesneiges.qc.ca)



## BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Municipalité Notre-Dame-des-Neiges  
4, rue St-Jean-Baptiste, Rivière-Trois-Pistoles (QC) G0L 2E0  
Tél. : (418) 851-3009 Fax : 418-851-3169  
Année 16, Numéro 8 NOVEMBRE 2018

### RECENSEMENT DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Le recensement des fosses septiques amorcé l'an passé par la municipalité va bon train. Nous remercions nos citoyens de collaborer en si grand nombre. Ceci facilite grandement le travail de collecte des données qui se poursuivra normalement jusqu'en décembre. Le but étant de déposer nos données auprès de la MRC en début d'année 2019. Dans les prochaines semaines, les citoyens qui n'ont pas complété le questionnaire ou ceux pour lesquels des renseignements sont manquants seront appelés.

Pour faciliter notre travail et compléter le tout le plus tôt possible, nous vous invitons à remplir le questionnaire pour ceux qui l'ont reçu par la poste ou à le compléter.

### INVITATION À LA POPULATION À VENIR ASSISTER AU MINI-CONCERT QUI SE TIENDRA LE SAMEDI 8 DÉCEMBRE 2018 À 16H45 SUR LE PARVIS DE L'ÉGLISE DE RIVIÈRE-TROIS-PISTOLES



Mini-concert  
8 décembre 16h45  
sur le parvis de l'église de Rivière-Trois-Pistoles

Venez chanter avec nous !

Pour informations : [ensemblevocalsynergie@outlook.fr](mailto:ensemblevocalsynergie@outlook.fr) ou 418-851-5710

### FEUILLYCLAGE

#### FEUILLYCLAGE Feuillicycler une tonne davantage!

Les feuilles déchiquetées nourrissent votre sol. **Laissez les sur place!**

Nourrit le gazon et renforce la santé de la pelouse, protège les racines contre le gel et agit comme paillis, réduit le volume de déchets.

#### Comment feuillicycler?

Se doter d'une lame déchiqueteuse, tondre les feuilles par temps sec, tondre régulièrement pour éviter une accumulation trop abondante de feuilles, s'assurer que les feuilles déchiquetées couvrent moins de 50 % du gazon.

#### Surplus de feuilles?

Utiliser les feuilles comme paillis, déposer-les dans votre composteur.

**Rendre à la terre ce qui lui appartient.**



### PROCHAINES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL

Les lundis 12 novembre et 10 décembre 2018 à 19 h 30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles. Notez que le projet d'ordre du jour est disponible à la page d'accueil de notre site Internet.

Bienvenue à tous !



### SÉANCE DU BUDGET

Les citoyens de Notre-Dame-des-Neiges sont conviés à la présentation du budget annuel 2019 lors d'une séance spéciale qui se déroulera le lundi 10 décembre prochain. La séance spéciale du budget se tiendra juste après la séance ordinaire du conseil, au 17 rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles.

Bienvenue à toutes et à tous.



### CHANGEMENT D'HEURE / À VOS AVERTISSEURS !

L'avertisseur de fumée reste le moyen le plus efficace et le moins dispendieux pour sauver des vies en cas d'incendie, particulièrement s'il se déclare la nuit, à notre insu. Il faut régulièrement vérifier son fonctionnement et remplacer sa pile. Les moments les plus propices pour le remplacement de la pile sont au printemps et à l'automne, lors du changement d'heure. Ainsi, le **dimanche 4 novembre**, nous vous invitons à profiter de cette occasion. La réglementation municipale oblige son installation, son entretien ainsi que son bon état de fonctionnement. Il s'agit d'un élément essentiel à votre sécurité et celle de votre famille. L'installation d'un avertisseur de fumée s'effectue à tous les étages incluant le sous-sol et son remplacement est prévu au moins tous les dix ans par un neuf. L'installation d'un détecteur de monoxyde de carbone est exigée pour tout propriétaire d'un logement rattaché à un garage ou doté d'un chauffage au combustible. Le détecteur est installé, utilisé et entretenu selon les directives du fabricant. Son remplacement est prévu au moins tous les sept ans par un neuf.



### FERMETURE ÉCOCENTRE DES BASQUES

L'Écocentre des Basques fermera le **10 novembre 2018** pour la période hivernale.

**La municipalité vous rappelle que vous devez acheminer vos sacs de feuilles mortes, branches, résidus de jardins, à l'Écocentre.**



Les heures d'ouverture sont de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 les mercredis, jeudis, vendredis et samedis 2, route à cœur, Notre-Dames-des-Neiges, 418-851-1366

[www.recuperationdesbasques.com](http://www.recuperationdesbasques.com)

### NOURRIR LES CHEVREUILS

Un petit message pour sensibiliser nos passionnés des chevreuils. Ces animaux ont fait quelque bris chez des citoyens l'hiver passé.

Nous tenons donc à vous rappeler qu'il est fortement déconseillé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de nourrir les chevreuils en période hivernale.

Cette pratique nuit à leur régime naturel hivernal en plus d'augmenter la propagation de maladie, les risques d'accident routier et les bris.

Il faut également comprendre qu'en les sortant de leur ravage naturel, vous les exposez davantage aux prédateurs naturels, tel que le coyote.

Nous vous invitons à consulter le site Internet du ministère pour en savoir plus au : <https://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/sante-maladies/nourrissage-cerfs.jsp>



## SAINE GESTION DU BÉTON, DE LA BRIQUE ET DE L'ASPHALTE

Vous avez été nombreux cet été à poser des questions concernant la disposition du béton, de la brique et de l'asphalte. J'ai donc adressé les questions au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) qui a juridiction dans ce domaine.

Nous avons eu des éclaircissements sur le sujet et tenons à rectifier les informations véhiculées ainsi que vous informer sur la bonne méthode à prendre pour disposer de ces matières.

Il est important de savoir qu'en aucun temps, des résidus de béton, d'asphalte ou de brique ne peuvent être enfouis sans avoir obtenu une autorisation du MDDELCC notre ministère. À cet effet, les options suivantes s'offrent pour la disposition de ces matières:

- 1- Si vous désirez enfouir du béton, vous devez avoir un projet de valorisation qui lui est associé (par exemple, construction d'un stationnement). Pour cela, vous devez remplir un formulaire et respecter les exigences des *Lignes directrices relatives à la gestion de béton, de brique et d'asphalte issus des travaux de construction et de démolition et des résidus du secteur de la pierre de taille* (voir lien Internet suivant pour ces lignes: <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/valorisation/lignesdirectrices/beton-brique-asphalte.htm>).
- 2- Si vous désirez faire l'entreposage et le conditionnement de résidus de béton, brique et/ou asphalte, une autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement sera nécessaire. À cet effet, vous trouverez toutes les informations pour une telle demande sur le site Internet du MDDELCC au lien suivant: <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/Industriel/demande/index.htm>
- 3- Vous pouvez disposer de ces résidus sur un site où une autorisation a déjà été délivrée par le ministère pour l'entreposage et le conditionnement de ces résidus. Certaines entreprises de notre région possèdent ces autorisations.
- 4- Si vous ne désirez pas choisir l'une des trois options ci-dessus, vous devez disposer de ces résidus au lieu d'enfouissement technique situé au 1707, route du Patrimoine à Cacouna ou au centre de conditionnement de Construction BCK sur la route à Cœur (non à l'écocentre.)

De notre côté, le règlement n° 425 sur les nuisances nous permet d'intervenir dans certaine situation lors d'enfouissement illégal de béton, de brique ou d'asphalte.

Nous vous demandons donc de faire une saine gestion de ces matériaux afin d'améliorer la qualité de notre environnement.

## ENTRETIEN HIVERNAL DE CERTAINES VOIES MUNICIPALES

La Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges est heureuse d'annoncer l'entretien hivernal de nouvelles voies n'étant pas entretenues par le service de déneigement.

Les citoyens des rues suivantes pourront dorénavant bénéficier du service de déneigement :

- Chemin de la Grève-Leclerc (jusqu'au # 34)
- Chemin de la Grève-Fatima (entre les adresses #5 et #25)
- Rue Pettigrew
- Chemin Rioux (entre le camping Rioux et le #155)
- Chemin de la Grève-D'Amours



Considérant la particularité de ces voies municipales, les travaux ont été octroyés à l'entreprise Aménagement Benoît Leblond inc., assurera la qualité du service.

Il est à noter que l'entreprise effectuera également le déneigement des rues des Érables, Fougère et Beaulieu.

## UN BEAU NOËL POUR TOUS – COLLECTE DE JOUETS

En cette fête de l'amour et du partage, nous vous offrons l'occasion unique de faire briller les petits yeux de certains enfants, de réchauffer leur cœur et de leur montrer qu'ils sont des citoyens importants pour notre communauté.

Vous n'êtes pas sans savoir que la MRC des Basques vit de grands défis à des niveaux différents. L'an dernier, c'est 64 enfants qui ont pu bénéficier de la grande générosité de parrains et marraines et qui ont reçu un cadeau souhaité grâce à cette nouvelle initiative.

Pour une quatrième année la formule **de parrainage** vous est proposée dont l'objectif ultime est de mieux répondre aux souhaits de l'enfant. Ce concept consiste à recruter des parrains et des marraines afin qu'ils puissent agir à titre de Père-Noël. L'enfant accompagné d'un de ses parents ou tuteur fera un dessin et/ou écrira une lettre au Père-Noël nous disant ce qu'il souhaite recevoir sous l'arbre cette année. C'est une chance unique de manifester votre générosité et de contribuer au resserrement du tissu social ainsi qu'au développement d'un beau lien intergénérationnel.

Vous pouvez parrainer un enfant seul ou en groupe (collègues, parents, amis, etc.)

### Pour parrainer un enfant, il vous suffit :

- d'effectuer l'achat d'un cadeau d'une valeur de 30\$ à 40\$,
  - selon la demande de l'enfant, l'emballer et le remettre à la Maison de la Famille des Basques
- OU**
- d'effectuer un don de votre choix afin que le comité puisse faire l'achat du cadeau demandé de la part de l'enfant.



Un mur orné de bas de Noël sera décoré dans les locaux de la Maison de la Famille des Basques. Nous invitons les gens à venir pigner une demande où est inscrit le sexe et l'âge de l'enfant à parrainer incluant ses souhaits écrits au Père Noël et ce, entre le mardi 27 novembre et le mardi 11 décembre 2018.

Par la suite, quelques Pères Noël participeront à la distribution des cadeaux directement dans les familles.

Vous avez de l'intérêt ? Nous vous invitons à communiquer avec l'équipe de la Maison de la Famille des Basques au 418 851-2662 avant le 6 décembre 2018. Un membre de l'équipe se fera un plaisir de vous expliquer la marche à suivre.

## UNE ROBINETTERIE QUI FUIT ... DE LA BONNE EAU QUI SE GASPILLE



La Municipalité invite ses citoyens à procéder à l'examen de leurs appareils de distribution de l'eau afin de détecter les fuites et de les enrayer.

Les données qui suivent démontre qu'une fuite d'eau si infime puisse-t-elle sembler, occasionne un gaspillage important de cette précieuse ressource coûteuse à traiter et à distribuer.

Posez un geste citoyen et contribuez à assurer la pérennité de cette ressource !

 <b>Filet de 1/32"</b> 25 gallons par 24 hrs 750 gallons par mois	 <b>Filet de 1/16"</b> 100 gallons par 24 hrs 3 000 gallons par mois	 <b>Filet de 1/8"</b> 400 gallons par 24 hrs 12 000 gallons par mois
--	---	---

## GAGNANT BILLET SAISON HOCKEY SENIOR

Vendredi le 5 octobre dernier, nous avons procédé au tirage d'un billet de saison parmi les citoyens ayant rempli et déposé leur coupon de participation, **félicitations à Madame Sylvie Lafrance.**